

**COMMUNE de BONDIGOUX****PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
19 septembre 2019**

L'an Deux Mil dix neuf, le dix neuf septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Bondigoux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ROUX Didier, le Maire.

Convocation et affichage du 13 septembre 2019

Nombre de Membres : 11- en exercice 9-présents 9-votants

**Présents :** Didier ROUX, Danièle CUARTERO, Michel ESCOUBIE, Thierry PEREZ, Véronique PONSOLLES, Nathalie SOURBIER-CAZELLES, Philippe ROMAIN, Eric GEORGES, Michel GAIO.

**Absents excusés :** Corinne LEROY, Yves BELLOC.

**Secrétaire de séance:** Nathalie SOURBIER-CAZELLES.

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès verbal de la réunion du 27/06/2019.
2. Déploiement de la téléphonie mobile sur la commune de Bondigoux.
3. Embellissement du système Vigipirate à l'école maternelle.
4. Présentation du projet du local chasse.
5. Communication :
  - a. Parution bulletin municipal "Le Souhet".
  - b. Site Internet.
6. Gratuité photocopies et émission de fax.
7. Recensement de la population.
8. Questions diverses.

**1- Approbation du procès verbal de la réunion du 27/06//2019.**

Le Procès Verbal de la séance du 27/06/2019 a été adressé avec la convocation par courrier aux membres de l'assemblée. Le procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

**2- Déploiement de la téléphonie mobile sur la commune de Bondigoux.**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de l'accord de l'amélioration de la couverture mobile du territoire passé entre l'Etat avec les opérateurs, Orange a été désigné opérateur leader pour la mise en œuvre de la couverture mobile sur Bondigoux.

Orange est donc à la recherche, pour le compte des 4 opérateurs, d'un emplacement pour la mise en place d'une antenne-relais Haute et Très Haut Débit Mobile.

L'étude a été confiée à la société SNEF.

M. le Maire précise qu'une réunion avec la SNEF et la commission des Infrastructures Communales a eu lieu le 2 septembre dernier pour définir les possibles lieux d'implantation sur la commune.

Les emplacements doivent :

- Permettre une couverture la plus large possible
- Etre à proximité d'une ligne électrique
- Etre à proximité de la fibre.

Trois lieux ont été retenus, à savoir 2 terrains à proximité du cimetière et l'église, pour lesquels la mairie a donné un accord de principe pour permettre à la SNEF de lancer les études de faisabilité.

Il faut donc attendre le retour de la SNEF.

### **3- Embellissement du système VIGIPIRATE à l'école Maternelle.**

Considérant le caractère permanent du plan VIGIPIRATE au niveau de l'école, Monsieur le Maire propose d'installer en lieux et place des barrières de sécurité existantes et à des fins d'esthétique des potelets en forme de crayon.

Il faut compter environ une vingtaine de potelets pour un coût d'environ 2000 € HT. La pose sera réalisée par l'agent de la commune avec l'aide des agents de la communauté de commune.

La proposition telle que présentée est validée à l'unanimité des membres présents.

### **4- Présentation du projet du local chasse.**

M. le Maire présente le projet du local chasse déposé par l'ACCA de Bondigoux. Celui-ci consiste en la mise en place d'un ALGECO de 3 éléments de 6ml d long sur 2.45ml de large pour une surface plancher totale de 44m<sup>2</sup> sur le Parc du Presbytère.

Après discussion, considérant que le projet tel que présenté ne permet pas d'apprécier l'intégration paysagère du projet, le conseil municipal décide une réunion sur site le mardi 24 septembre en présence du Président de l'ACCA.

En conséquence, ce point sera porté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

### **5- Communication.**

Considérant les moyens de communication actuels: site Internet et page Facebook, M. le Maire propose de modifier la périodicité de parution du bulletin municipal « Le Souhet » en ce sens 4 parutions par an au lieu de 6.

Soit un bulletin par trimestre janvier, avril, juillet et octobre. Ce changement interviendra à partir de janvier 2020.

Après en avoir discuté, les membres acceptent à l'unanimité la proposition de 4 parutions du bulletin municipal par an.

## 6- Gratuité des photocopies et émission de fax.

Monsieur rappelle les tarifs en vigueur pour les photocopies et les émissions de fax :

- Photocopie :
  - o Document A4 0.15 €
  - o Document A3 0.30 €
- Emission de fax : 1.52 €

Il propose d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la gratuité de ce service à la population.

Le Conseil, après discussion, à l'unanimité :

- Accepte la proposition de M. le Maire
- Décide d'appliquer la gratuité des photocopies et des émissions de fax à compter au 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- Donne mandat à M. le Maire pour toutes les formalités afférentes à ce dossier.

## 7- Recensement de la population.

M. le Maire informe le conseil municipal que le prochain recensement de la population se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020. Les fonctions de coordinateur et d'agent recenseur seront confiées à la secrétaire.

## 8- Questions diverses.

- M. Michel ESCOUBIE fait part à M. le Maire de la dégradation de l'état du Chemin de Miquelou au dessus du parking du Cimetière.
- M. Michel GAIO informe M. le Maire que la réparation du câble téléphonique Route de Montvalen, endommagé lundi 16/09 par l'entreprise en charge des travaux d'enfouissement de la ligne HTA pour le compte d'Enedis, n'a pas été réalisée. Cette situation prive de nombreux foyers de téléphone et d'internet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire, Didier ROUX.

